



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'association > Communiqués et motions > Communiqué sur l'arrêté de réforme du CAPES du 25 janvier 2021



Communiqué sur l'arrêté de réforme du CAPES du 25 janvier 2021

Communiqué de l'APHG

dimanche 31 janvier 2021

Le Comité national de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG), réuni le 31 janvier 2021 en visioconférence a adopté à l'unanimité le texte suivant, présenté par l'atelier post-bac de l'association.

Le Comité national de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie réuni en visioconférence le 31 janvier 2021 s'inquiète vivement du contenu de [l'arrêté du 25 janvier 2021](#) fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, et notamment de l'article 8 relatif à la seconde épreuve d'admission au CAPES d'histoire et géographie en raison :

- de la part réduite de la vérification des savoirs disciplinaires,
- des modalités de cette seconde épreuve d'admission qui revient à un entretien d'embauche sans contenu scientifique, fortement coefficientée et évaluée par un jury sans enseignant [1],
- du flou quant au maintien de questions de programme tant à l'écrit (admissibilité) qu'à l'oral (admission).

Cette diminution continue des savoirs initiaux exigés des futurs enseignants intervient à un moment qui réclame à l'inverse une solide formation scientifique pour faire pièce à toutes sortes de périls. Par ailleurs, depuis plus d'un an, les cours ne s'effectuent plus régulièrement en présentiel, ce qui fragilise considérablement la formation initiale, en dépit de la mobilisation des universitaires.

Ce choix, qui transforme la pratique professionnelle de l'enseignant en minimisant sa dimension conceptuelle et réflexive, risque de porter préjudice une nouvelle fois à l'attractivité des concours comme à la profession d'enseignant et au niveau des futurs professeurs. Il déstabilise une nouvelle fois les étudiants qui préparent ces concours.

On ne peut que regretter cette réforme décidée sans nulle concertation avec les associations professionnelles.

L'APHG demande par conséquent que l'arrêté relatif au concours de recrutement publié au [BOEN le 29 janvier 2021](#) soit suspendu et révisé après une indispensable consultation des professionnels que sont les enseignants de ces disciplines.

L'atelier post-bac et le Comité national de l'APHG.

© Les services de la rédaction d'*Historiens & Géographes* - Tous droits réservés. 31/01/2021.

Notes

[1] Article 3 : « Pour la seconde épreuve d'admission du concours externe, du concours externe spécial et du troisième concours décrite aux articles 8 et 10 (épreuve d'entretien), le jury comprend des personnels administratifs relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines. »